



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'HERAULT

Le 1^{er} janvier 2010 la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) et l'UDCCRF (Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) ont fusionné pour constituer :

La Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Hérault

Montpellier, le 29 février 2012

M. Régis RAVAT
340 Chemin de la Vieille FONTAINE
30129 MANDUEL

**Pôle protection économique et
physique du consommateur
régulation des marchés**

Rue Serge Lifar
CS 87377
34184 Montpellier cedex 4
Horaire public : 9h-11h30 & 14h-16h

Dossier suivi par Mme JULIEN

Tél. : 04.99.74.31.50
Fax : 04.99.74.31.60

Réf. : 2012/A564/D571

Monsieur,

Votre courrier parvenu dans mes Services le 24 février 2012 relatif au litige que vous rencontrez avec la société AIR FRANCE a retenu toute mon attention.

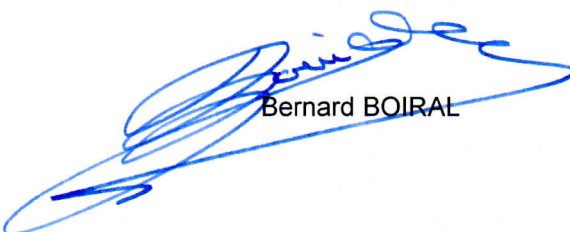
Je vous informe que votre dossier a été transmis à la :

D.D.P.P.
Immeuble L'Européen
5 et 7 Promenade Jean Rostan
93000 BOBIGNY

Cette direction est territorialement compétente pour le traiter et vous informera directement des suites réservées à cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Par déléation,
Le Chef de Pôle,


Bernard BOIRAL